



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 4 Avril 2024

Délibération n°DEL-2024-21Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 19/03/2024Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Avril 2024 à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER

**Absents excusés :** Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANteri Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	20 947.44 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	428 690.99 €
Virement à la section d'investissement :	140 000.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	163 979.95 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	120 382.08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	61 857.96 €
En recettes pour un montant de :	76 071.60 €

Besoin net de la section d'investissement (001) :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 184 927.39 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 170 713.85 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 238 359.22 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme présenté ci-dessus

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Gérald MISSOUR

